



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des statistiques des transports

Soixante-septième session

Genève, 25-27 mai 2016

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire

**Collecte de données, évolution méthodologique
et harmonisation des statistiques des transports**

Questionnaire pilote sur la circulation routière

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Le présent document est soumis conformément au paragraphe 15.1 du module 13 (Statistiques des transports) du programme de travail pour 2016-2017 (ECE/TRANS/254, ECE/TRANS/2016/28 et Add.1), adopté le 26 février 2016 par le Comité des transports intérieurs.

II. Proposition

2. Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner le présent questionnaire pilote.



Collecte de données sur les volumes de trafic routier en véhicules-kilomètres

Tableau 1

Trafic routier par type de véhicule sur le territoire national

(En millions de véhicules-kilomètres)

Type de véhicule	Trafic routier	
	Tous véhicules (nationaux et étrangers)	Véhicules nationaux
Voitures particulières (a)		
• Essence		
• Diesel		
• Autre carburant		
Autobus et autocars (b)		
• Autobus		
• Autocars		
• Autres		
Motocycles et cyclomoteurs (c)		
• Motocycles		
• Cyclomoteurs		
Véhicules de transport de marchandises		
Poids maximal autorisé ≤ 3,5 tonnes (d)		
• Essence		
• Diesel		
• Autre carburant		
3,5 < poids maximal autorisé ≤ 6 tonnes (e)		
• Diesel		
• Autre carburant		
Poids maximal autorisé > 6 tonnes (f)		
• Camions et trains routiers		
• Tracteurs routiers et véhicules articulés		
Autres véhicules motorisés (g)		
Total (a + b + c + d + e + f + g)		
Bicyclettes		

Tableau 2
Trafic routier sur le territoire national par type de véhicule et type de route
 (En millions de véhicules-kilomètres)

<i>Type de véhicule</i>	<i>Type de route</i>				<i>Total</i>	
	<i>Autoroutes/routes sans péage (1)</i>	<i>Autres routes Total (2) = (3) + (4)</i>	<i>Routes situées dans des agglomérations (3)</i>	<i>Routes situées en dehors des agglomérations (4)</i>	<i>Total (1+2)</i>	<i>Dont routes des réseaux transeuropéens (RTE-T)</i>
Voitures particulières (a)						
Autobus, minibus, autocars et trolley-bus (b)						
Motocycles et cyclomoteurs (c)						
Véhicules de transport de marchandises (d)						
• Poids maximal autorisé ≤ 3,5 tonnes						
• 3,5 < poids maximal autorisé ≤ 6 tonnes						
• Poids maximal autorisé > 6 tonnes						
Autres véhicules motorisés (e)						
Total (a + b + c + d + e)						

Tableau 3
Trafic routier sur le territoire national par type et âge de véhicule
 (En millions de véhicules-kilomètres)

Type de véhicule	Trafic routier par âge du véhicule					
	Total	Moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus
Total (a + b + c + d + e + f)						
a) Voitures particulières (Total)						
Essence						
Diesel						
Bicarburant essence/GPL						
Bicarburant essence/GNC						
Véhicule hybride à moteur essence (rechargeable ou non)						
Véhicule hybride à moteur diesel (rechargeable ou non)						
Véhicule électrique pur						
Véhicule polycarburant						
Inconnu						
b) Autobus, autocars et trolleybus (Total)						
Autobus						
Diesel						
Véhicule hybride à moteur diesel						
GPL						
GNC						
Véhicule électrique pur						
Autre carburant						
Trolleybus						
Autocars						
Diesel						
Autre carburant						
c) Motocycles						
d) Camions (Total)						

<i>Type de véhicule</i>	<i>Trafic routier par âge du véhicule</i>					
	<i>Total</i>	<i>Moins de 2 ans</i>	<i>De 2 ans à moins de 5 ans</i>	<i>De 5 ans à moins de 10 ans</i>	<i>De 10 ans à moins de 20 ans</i>	<i>20 ans et plus</i>
Camions jusqu'à un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes						
(Total)						
Essence						
Diesel						
Bicarburant essence/GPL						
Bicarburant essence/GNC						
Autre carburant						
Camions de plus de 3,5 tonnes et jusqu'à un poids maximum autorisé de 6 tonnes						
(Total)						
Diesel						
Autre carburant						
Camions de plus de 6 tonnes poids maximum autorisé						
(Total)						
Diesel						
Autre carburant						
e) Tracteurs routiers						
f) Autres véhicules automobiles						